

Le Président

Beauvais, le 10 juillet 2017,

Madame le Maire,

Le Conseil départemental de l'Oise, réuni en commission permanente le 10 juillet 2017, a adopté à l'unanimité une motion par laquelle il exprime sa plus grande inquiétude suite à l'annonce par M. Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire, du report *sine die* des grands projets d'infrastructures.

Le Département de l'Oise, avec un grand nombre de collectivités de notre territoire, s'est investi pour rendre réalisables les projets de construction du Canal Seine Nord Europe, étroitement lié au projet de mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO), et du barreau ferroviaire Roissy-Picardie. Nous avons non seulement pris des engagements financiers, à hauteur respectivement de 100 M€ et de 11,6 M€, mais nous nous sommes aussi mobilisés pour la mise au point du protocole de financement et de gouvernement du Canal Seine Nord Europe, et pour la mobilisation de huit collectivités de l'Oise pour participer au financement du barreau ferroviaire Roissy-Picardie.

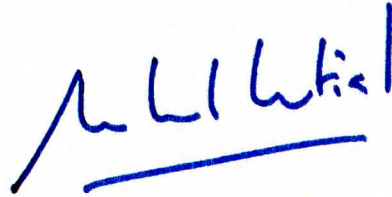
L'annonce gouvernementale du 6 juillet dernier fait que nous ne disposons plus aujourd'hui d'aucune visibilité pour la programmation de nos investissements. En outre, l'abandon ou le simple retard de la mise en chantier du Canal Seine Nord Europe risque fortement de nous priver du bénéfice de la subvention de l'Union européenne, premier financeur du projet avec une subvention qui doit représenter 40 % du coût total.

Ces projets suscitaient de très nombreuses attentes pour notre territoire.

Outre les emplois induits par ces chantiers exceptionnels, ces deux projets permettaient d'anticiper la création d'emplois durables, dans un large bassin autour du Canal Seine Nord et de la rivière Oise, ainsi qu'un accès largement facilité aux bassins d'emplois de Roissy et de Paris pour des milliers d'Oisiens. Alors que le rôle de la France dans la négociation des accords de Paris a été salué à travers le monde, il serait regrettable que nous pays décide aujourd'hui de retarder des projets qui s'inscrivent manifestement dans une démarche de développement durable, en permettant pour l'un le report de trafic routier de marchandises sur l'eau, et pour l'autre, le report de trafic automobile sur le rail.

Pour ces raisons, nous avons souhaité interpeller le gouvernement afin de connaître ses intentions précises, les déclarations du Ministre de la Transition écologique et solidaire étant pour le moment particulièrement évasive, que ce soit à propos du nombre de chantiers mis en attente, et du délai de cette attente.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.



Edouard Courtial  
Ancien Ministre  
Président du Conseil départemental de l'Oise

# Conseil départemental de l'Oise

## Motion adoptée à l'unanimité des Conseillers départementaux

### Contre la mise en attente ou l'abandon des grands projets d'infrastructures soutenus dans l'Oise

Le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a annoncé jeudi 6 juillet la mise en attente indifférenciée de tous les grands projets d'infrastructures, y compris ceux qui étaient déjà avancés.

Cette annonce est une très mauvaise nouvelle pour l'Oise.

La mobilisation collective avait permis ces derniers mois de mettre au travail la Société du Canal Seine Nord Europe, ce qui permettait d'envisager sereinement un début des travaux, prévus pour commencer dans l'Oise, au tout début de l'année 2018.

De la même manière, les collectivités de l'Oise s'étaient alliées au printemps pour boucler le financement nécessaire à la construction du barreau ferroviaire Roissy-Picardie, promesse pour des milliers d'Oisiens d'accéder plus facilement au bassin d'emplois de la région parisienne.

L'annonce par le ministre de la transition écologique et solidaire de l'abandon de ces projets, même s'il n'est que provisoire, suscite de vives inquiétudes.

En effet, le canal Seine Nord Europe est porteur de nombreuses promesses :

- La création de milliers d'emplois locaux pendant toute la durée du chantier de construction, c'est-à-dire 7 à 8 années
- La dynamisation de l'économie locale une fois l'ouvrage mis en service, grâce à l'activité des plates-formes multimodales (dont celles de Longueil-Sainte-Marie et de Noyon) et à l'accès facilité aux grands ports du Havre et du nord de l'Europe pour les entreprises locales
- La réduction significative du trafic de poids-lourds, en particulier sur l'autoroute A1

De la même manière, le barreau Roissy-Picardie permettrait d'offrir une solution de transport en commun économe à des milliers d'Oisiens contraints d'utiliser leurs voitures pour aller travailler.

Enfin, la suspension de ces projets, si elle était confirmée, serait un très mauvais signal envoyé aux collectivités locales. Dans ces deux projets, le Département de l'Oise, comme de nombreuses autres collectivités locales, s'était engagé fortement en votant des crédits de respectivement 100 M€ et 12 M€.

En agissant ainsi, l'Etat gèle de fait les crédits mobilisés par les collectivités pour ces mêmes projets, équivalents en montant à ses engagements ; ce n'est pas de cette manière qu'on traite des partenaires financiers.

Il est surprenant que le ministre de la transition écologique et solidaire annonce la mise en attente de projets qui ont vocation à réduire l'impact des transports de personnes et de marchandises sur l'environnement.

Le Conseil départemental de l'Oise demande au gouvernement de ne pas retarder ces deux projets attendus dans l'Oise et dans une grande partie de la région Hauts-de-France.